

DUREES DE GARANTIE :

En sus de la garantie légale, à partir de la date de livraison chez le commanditaire, les menuiseries et les volets roulants bénéficient d'une garantie pièces et main d'œuvre de :

- 2 ans pour les accessoires et profilés de cadres ouvrants (casse, défaut de fonctionnement, hors réglage)
- 2 ans pour les boîtiers domotiques et serrures connectée
- 5 ans sur les panneaux décoratifs de porte d'entrée ALU et ACIER et porte de service ACIER (laquage, déformation, adhérence revêtement, vieillissement inhomogène de la teinte, hors dégradation)
- 5 ans sur les moteurs de volets roulants et sur ses points de commandes (fonctionnement, hors réglage, consommables et contre retour du produit)
- 10 ans sur les vitrages suivant prescriptions FFPV (emballage, défauts d'aspect à l'intérieur des vitrages, hors jaunissement ou désagrégation suite exposition aux rayonnements solaires des pastilles anti-vibrations utilisées sur les petits bois intégrés, hors dégradation)
- 10 ans sur les profilés de cadres dormants PVC, panneau de soubassement PVC (aspect / déformation / assemblage hors dégradation)
- 10 ans sur les profilés de cadres dormants ALU et mixte BOIS/ALU ; tôles ALU d'habillage ; panneaux de soubassement ALU (aspect / déformation permanente / assemblage / étanchéité – hors dégradation et rails de roulement), situés à plus de 500 mètres d'une côte ou d'une atmosphère agressive, excepté (respect des conditions des labels Qualicoat / Qualimarine) :
 - 5 ans s'ils sont situés entre 50 et 500 mètres d'une côte ou atmosphère agressive (aspect laquage),
 - aucune garantie s'ils sont situés à moins de 50 mètres d'une côte ou atmosphère agressive (aspect laquage)

Pour les autres défauts, l'acceptabilité en garantie dépend du délai de réclamation, décrit dans le tableau page suivante.

En accord avec la loi Hamon (application 01/03/2015), toutes les pièces détachées (accessoires, moteurs, hors profils et panneaux sur mesure) sont disponibles à la vente, à l'identique ou équivalent, sous un délai maximum de 2 mois, pendant toute la durée de notre garantie commerciale

CONDITIONS D'APPLICATION

La garantie s'applique dans le cadre des articles 1641 et suivants du code civil.

Le produit doit être utilisé normalement et sans avoir subi de modifications.

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en œuvre du produit.

La garantie s'applique aux menuiseries et volets roulants installés dans les limites géographiques de la France métropolitaine, (y compris îles françaises, hors DOM TOM).

Au titre de cette garantie et sous réserve des cas d'exclusion ci-dessus, notre partenaire fabricant assure, par l'intermédiaire de son Service Après Vente, la fourniture, le remplacement ou la réparation de la ou des pièce(s) reconnue(s) manquante(s) ou défectueuse(s). La garantie comprend également les coûts de main d'œuvre et de déplacement générés par la réparation sur site ou en usine.

Si le dysfonctionnement nécessite une nouvelle fabrication, une fourniture et/ou une intervention, notre partenaire fabricant s'engage à réaliser la réparation conformément au programme d'intervention défini lors de l'analyse du dossier technique, sous réserve que les conditions techniques le permettent.

La garantie se limite à la réparation des menuiseries et des volets roulants :

- Notre partenaire fabricant dégage toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature, causé par le mauvais fonctionnement du produit garanti.
- Notre partenaire fabricant ne prend pas à sa charge les travaux de dépose / repose de menuiseries, en particulier pour les cas de remplacement de dormant.

La garantie sur le produit est prolongée, uniquement lorsque le produit est échangé totalement.

(La garantie repart, dans ce cas, à la date de l'échange.)

CAS D'EXCLUSIONS

La garantie ne s'applique pas pour tout réglage de menuiserie posée et dans tous les cas de dysfonctionnements dus à :

- une utilisation des produits non conformes aux prescriptions d'emploi et/ou impropre à leur destination,
- des détériorations / des dégradations dues à des chocs ou des salissures sur les produits survenus après dépalettisation ou déballage du produit,
- une modification des produits par un tiers,
- l'inobservation des règles de l'art, des dispositions normatives ⁽¹⁾ et/ou des prescriptions de notre partenaire fabricant pour le stockage, le montage et l'installation des produits,
- une négligence ou une carence dans l'entretien des produits,
- une cause extérieure et/ou des circonstances qualifiées de force majeure par les tribunaux (dégât des eaux, incendie, orage, tempête, gel, catastrophes naturelles, problème d'étanchéité du support, etc...),
- une exposition des profils mixtes BOIS/ALU à une humidité ambiante anormale ou ventilation inadaptée (non respect des préconisations de la notice du produit),

Les menuiseries de teinte sombre exposées directement au soleil peuvent parfois subir un phénomène de dilatation occasionnant des difficultés de fermeture. Nous ne disposons pas de solution technique pour éviter cet effet bilame inhérent aux profilés à rupture de pont thermique. Aussi nous ne saurions être tenus pour responsables.

Les opérations de réhabilitation touchant aux menuiseries réduisent de façon importante les infiltrations parasites ; cela est un point positif car les entrées d'air sont alors maîtrisées ; cela peut avoir un effet négatif si conjointement le problème global de la ventilation n'est pas abordé. En réduisant les infiltrations parasites, il y a un risque de condensations. Toute opération portant sur les menuiseries devra donc aussi étudier le problème de la ventilation du logement.

La garantie est également exclue si l'intervention suppose des moyens exceptionnels en cas d'inaccessibilité au produit. Le moyen d'accès (échafaudage, nacelle, hélicoptère ...) est à la charge de l'artisan car il fait parti de sa prestation de pose.

Dans tous les cas d'exclusion, notre partenaire fabricant pourra intervenir sous réserve de l'acceptation d'un devis.

Tout déplacement effectué pour un motif injustifié sera facturé par notre partenaire fabricant (défaut de pose, réglage...).

NOTA : le film de protection des profils doit être conservé après pose pendant toute la durée du chantier, et pour une durée limitée à 4 mois après la livraison par le transporteur. Dépassé cette période, tout défaut d'aspect pour trace de colle ne pourra être pris en charge. Cette règle est également valable pour toutes les adhésifs (d'étiquettes, de skins,...) présents sur la menuiserie.

⁽¹⁾ Faux aplomb (vertical) : 2 mm/m ; Faux niveau (horizontal) : 2 mm si longueur inférieure ou égale à 1,5m, 3 mm au-delà.

CAS PARTICULIER DES CHOCS THERMIQUES VITRAGES

Les chocs thermiques vitrages ne sont pas pris en charge en garantie. Ils sont repérables par une fissure du vitrage, perpendiculaire au bord du vitrage. Ils font uniquement suite à des écarts de températures très élevés sur des parties différentes du vitrage, liés à des conditions d'exposition particulières (présence d'un balcon en surplomb, canapé trop proche de la baie....)

Ils ne sont en aucun cas liés à une faiblesse du vitrage (dans ce cas, la fissure n'est pas perpendiculaire au bord du vitrage).



	Motif de la réclamation	Délai de recevabilité après la livraison	Conditions à remplir pour validation des conditions de garantie	Informations & Cas d'exclusion
A la Livraison	Livraison incomplète			
	Menuiseries	Dans les 3 jours après la livraison	Envois des réserves écrites sur le BL + envois lettre recommandée au transporteur	Notre partenaire fabricant n'accepte pas cette demande si BL vierge de réserves. Suivant L133-3 du code du commerce, le délai de réclamation est légalement limité à 3 jours. Pour compenser les aléas de chantier, notre partenaire fabricant accepte jusqu'à 1 mois.
	Accessoires	Dans la limite de 1 mois après la date de livraison	Envoi des réserves écrites sur BL	
	Habillages			
	Kit de pose			
	Automatismes			
	Chocs / Rayures / Dégradations			
	Casse vitrage	Dans les 3 jours après la livraison	Envois des réserves écrites sur le BL + envois lettre recommandée au transporteur	Notre partenaire fabricant n'accepte pas cette demande si BL vierge de réserves. Suivant L133-3 du code du commerce, le délai de réclamation est légalement limité à 3 jours. Pour compenser les aléas de chantier, notre partenaire fabricant accepte jusqu'à 1 mois.
	Chocs sur profils	Dans la limite de 1 mois après la date de livraison	Envoi des réserves écrites sur BL	
	Chocs sur tablier de Volet Roulant			
Chocs sur panneaux décoratifs				
Aspect déformation panneaux				
Rayures face extérieur vitrage	Fournir fiche diagnostic vitrage D803E			
Erreur par rapport commande				
Erreur de type produit	Dans la limite de 6 mois après la date de livraison	Avant la pose, une analyse au cas par cas sera procédée en comparaison avec la demande. Après la pose : "légalement, toute menuiserie posée est considérée comme acceptée".	Pas de prise en charge des déposes / reposes	
Erreur du type doublage				
Erreur de couleur				
Erreur de dimensions				
Après la pose et à l'utilisation	Chocs / Rayures / Dégradations (à la pose ou à l'utilisation)			
	Casse vitrage	Hors garantie	Le problème a pu se produire après la livraison ou à la pose. Donc nous ne prenons pas en charge. Vérifier les émargements BL.	Notre partenaire fabricant n'accepte pas cette demande si BL vierge de réserves
	Chocs sur profils			
	Chocs sur tablier de Volet Roulant			
	Chocs sur panneaux décoratifs			
	Rayures face extérieur vitrage			
	Profilés (cadres dormants)			
	Profilés Alu ou PVC (géométrie + dim)	10 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Hors garantie à moins de 500m d'une côte ou atmosphère agressive Hors dégradations et Rails de roulement de coulisant Hors Déformation au soleil non permanente
	Assemblage (+vis assemblage)			
	Aspect et/ou déformation			
	soubassement PVC			
	Durabilité laquage (Qualicoat Classe2)			
	Durabilité laquage (Qualicoat Classe1)	5 ans	Tolérance d'écart de colorimétrie : Delta E 6,22	Pour colori lisse ou sublimé
	Plaxage sur PVC	5 ans		Concerne la résistance au décollement et au bullage
	Etanchéité eau / Air	2 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Après 2 ans, expertise nécessaire pour trancher sur la responsabilité de l'Etanchéité
	Rail de roulement			
	Profilés (cadres d'ouvrants)			
	Profilés Alu ou PVC (géométrie + dim)	2 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Hors garantie à moins de 500m d'une côte ou atmosphère agressive Hors dégradations Hors Déformation au soleil non permanente
	Assemblage (+vis assemblage)			
	Aspect et/ou déformation			
	soubassement PVC			
	Durabilité laquage (Qualicoat Classe2)			
	Durabilité laquage (Qualicoat Classe1)	5 ans	Tolérance d'écart de colorimétrie : Delta E 6,22	Pour colori lisse ou sublimé
Plaxage sur PVC	5 ans		Concerne la résistance au décollement et au bullage	
Défaut fonctionnement				
Affaissement ouvrant	2 ans	Fournir la fiche diagnostic de pose complétée D800F *	Hors mauvaise pose ou mauvais réglages	
Mauvais calage vitrage/panneau				
Volet Roulant				
Moteur premières mises en marches	6 mois	Possibilité de faire un diagnostic téléphonique avec service expertise de CAIB	Hors alimentation par un groupe électrogène	
Moteur défaut fonctionnement	5 ans		Hors réglage	
Points de commande	5 ans		Hors consommables (piles)	
Domotiques	2 ans		Hors programmation ou apérage	
Tablier	2 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Hors dégradations	
Laquage tablier	2 ans	Pour info Tablier non Qualicoat Qualimarine	Hors trace de rouille sur frond de mer (-500m d'une côte)	
Pièces de structure / quincaillerie	2 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Hors dégradations	
Treuil manuel / Batterie	2 ans			
Main d'œuvre	2 ans			
Vitrage / Panneaux décoratif				
Intérieur vitrage (aspect ou embuage)	10 ans	Fournir la fiche diagnostic vitrage complétée D803E	Hors casse ou chocs termiques	
Petit Bois Collé	5 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Hors dégradations	
Aspect et/ou déformation Panneau	5 ans			
Durabilité laquage panneau	5 ans			
Accessoires / quincaillerie				
Défaut fonctionnement accessoires	2 ans	Fournir la fiche diagnostic de pose complétée D800F *	Hors défaut de pose et/ou de réglage	
casse accessoires				
Rails				
Galets				
U en PVC sur coulisant				
Joint (plié, dégradé, rétracté)			Refournir avec jeux nécessaire pour la dilatation Hors Joint mangé par les oiseaux	
Porte Entrée (ALU - PVC - ACIER)				
Profilés cadre dormant	10 ans	Nous fournir des photos pour analyse	Hors dégradations Hors défaut de pose et/ou réglage	
Profilés cadre d'ouvrant	2 ans			
Aspect et/ou déformation panneaux	5 ans	Fournir la fiche diagnostic de pose complétée D800F pour tout défaut de fonctionnement		
Durabilité laquage				
Divers accessoires / quincaillerie	2 ans			
Serrure connectée				
Entretien nécessaire (pour garder la garantie)	Lubrification Quincaillerie			
	Pièces mobiles	2 fois / an	Lubrifier les pièces mobiles et Points de fermeture + resserrage des vis de fixation si nécessaire	
	Points de fermeture			
	Cylindres	10 000 cycles (4/5ans)	Lubrification avec base de graphite en poudre ou lubrifiants spéciaux. Ne jamais utiliser d'huile.	
	Nettoyage			
	Milieu rural	2 fois / an	Toujours terminer par un lavage à l'eau claire et assécher les zones de rétention	Usage de produits agressif, détergents lessive sont à exclure
	Milieu Urbain	3 fois / an		
	Milieu Bord de Mer / Milieu Agressif	4 fois / an		

* Défaut nécessitant la fiche diagnostic complétée pour déterminer la responsabilité. Nous pouvons également, proposer un devis pour une intervention payante. S'il est constaté que notre responsabilité est engagée, celle-ci ne sera pas facturée.